

Traitements d'orthopédie dento-faciale hors panier de soins CMU C pouvant faire l'objet d'une alternative thérapeutique

En principe, seules les prestations fixées par arrêté sont prises en charge par la CMU-C.

Néanmoins, pour les traitements d'orthodontie dont l'entente préalable date d'avant le 1er juillet 2019, les multi-attaches en céramique peuvent faire l'objet d'une prise en charge partielle.

Dans ce cas, la CMU-C offre une prise en charge à hauteur du montant prévu pour l'acte, le supplément reste à votre charge.

Dans cette situation, avant de commencer le traitement, votre chirurgien-dentiste doit vous remettre un devis descriptif avec une information claire sur le montant restant à votre charge.

Acte ou traitement	Code CCAM	Code de transposition	Cotation Chirurgien-dentiste	Cotation Médecin stomatologue	Tarif de responsabilité	Régime obligatoire (70%)	Part complémentaire CMU-C (30%)	Forfait CMU-C en sus du tarif de responsabilité	Prix maximum de prise en charge
Multi attaches en céramique	ODF	FPO54	TO90	ORT90	193,50 €	135,45 €	58,05 €	270,50 €	464,00 €